

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Encadré PRÉ-RENSEIGNÉ par le service instructeur

Dénomination du projet :	[2022] Suivi d'une population de Triton crêté dans la mare de Trinquetaille à Arles
N° du projet ONAGRE :	2022-01-34x-00025
N° de la demande ONAGRE :	2022-00025-011-001
Préfet(s) compétent(s) :	Préfet des Bouches-du-Rhône
Bénéficiaire(s) :	CEN PACA

MOTIVATIONS et / ou CONDITIONS

La demande de dérogation est présentée par le CEN PACA, pour réaliser un inventaire des populations de Triton crêté et ainsi poursuivre les prospections sur cette espèce dans la mare de Trinquetaille située sur la commune d'Arles. Cette population est la plus méridionale des populations françaises et c'est l'une des deux seules populations des Bouches-du-Rhône, ce qui rend l'enjeu de conservation très fort.

Le CEN PACA et le Parc Naturel Régional de Camargue sollicite une autorisation de capture d'espèce protégée afin de : réaliser les suivis nécessaires à l'évaluation des tendances démographiques de la seule population de Triton crêté connue dans les Bouches-du-Rhône et de maintenir un effort de prospection sur les sites historiquement connus et identifier des habitats potentiels.

Pour parvenir aux résultats, il est nécessaire de capturer des individus (la demande porte sur 1000 individus, toute classe d'âge et de sexe confondues). Il s'agit d'une méthode non invasive : la capture des individus sera réalisée à l'aide d'un troubleau (épuiette) et de « pièges nasses » non vulnérants et parfaitement adaptés à la capture de cette espèce. Une fois capturé les individus seront sexés puis immédiatement remis à l'eau. Les pièges nasses seront systématiquement retirés du milieu à la fin de chaque session. Les sessions de capture auront lieu à la fin de l'hiver et au printemps afin d'obtenir un bon succès de capture au sein du milieu aquatique.

Le suivi démographique de la population de Triton crêté aura recours à la méthode dite de Capture-Marquage-Recapture qui permet d'estimer la probabilité de détecter les individus d'une population. C'est une technique largement usitée, qui ne pose pas de problèmes particuliers.

Afin d'éviter la propagation des maladies et des espèces exotiques envahissantes présentes dans la basse vallée du Rhône, le matériel de capture sera systématiquement nettoyé entre chaque site prospecté et séché en plein soleil pour éliminer les germes persistants sous l'action des UV.

En raison de l'enjeu majeur que constitue la préservation de cette espèce, de la compétence des intervenants, et des précautions mises en œuvre, il est proposé un avis favorable.

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FAUNE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FLORE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) MER* ou son suppléant

CSRPN PLÉNIER – AVIS N° _____ - _____**

** Pour les dossiers relevant d'affaires courantes. L'avis est unique et inclut le cas échéant les volets faune, flore et mer*

*** Pour les dossiers relevant d'affaires non courantes telles que définies par le CSRPN*

AVIS :

Favorable Favorable sous condition(s) Défavorable Défavorable avec recommandation(s)

Fait à : Eyguières

Le : 19/01/2022

Nom / Prénom : FLITTI Amine

Signature :

